



Assemblée générale

Distr. générale
4 mai 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 140 de l'ordre du jour

Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies

Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Additif

Sommaire

Le présent rapport contient une version révisée du budget de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), qui remplace le budget de la Force publié sous la cote A/53/812, pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Les prévisions de dépenses révisées s'élèvent à un montant brut de 172 600 dollars (montant net : 155 200 dollars) et prévoient une période de liquidation de trois mois et demi, qui s'étendra du 1er juillet au 15 octobre 1999.

La décision à prendre par l'Assemblée générale est indiquée au paragraphe 3.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1	3
II. Liquidation	2	3
III. Décision devant être prise par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session	3	3
Annexe		
Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000		4

I. Aperçu général

1. Le présent rapport contient une version révisée du budget initial de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, qui figure dans le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Force, en date du 28 janvier 1999 (A/53/812). Le budget révisé remplace le budget initial. Il prévoit la constitution d'une équipe de liquidation composée de cinq membres, qui travailleraient du 1er juillet au 30 septembre 1999 : deux administrateurs et deux agents des services généraux, qui seraient affectés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, plus un agent des services généraux affecté à la Division de la comptabilité, à New York. À cette équipe s'ajouterait, pour la période du 1er au 15 octobre 1999, un administrateur de la classe P-2 qui serait chargé de remettre au Siège les comptes définitifs de la Mission. Les prévisions de dépenses révisées comprennent le traitement de deux administrateurs et de trois agents des services généraux pour une période de trois mois et d'un administrateur de la classe P-2 pour une période de 15 jours, au Siège, y compris les dépenses communes de personnel, plus les contributions du personnel (121 100 dollars), et un montant correspondant à l'indemnité de subsistance de deux administrateurs et de deux agents des services généraux pour une durée de 92 jours à la Base de Brindisi, aux taux applicables, et d'un administrateur de la classe P-2 pour une durée de 15 jours, au Siège (51 500 dollars).

II. Liquidation

2. L'équipe chargée de la liquidation comprendra deux administrateurs (1 administrateur de la classe P-5 et 1 administrateur de la classe P-2) et trois agents des services généraux. Elle assurera la liquidation des comptes de la Mission à la Base de Brindisi et au Siège, une fois les opérations de liquidation terminées sur le terrain. Entre autres tâches, l'équipe fermera les comptes en banque, liquidera les actifs de la FORDEPRENU, établira le rapport sur l'exécution du budget et remettra les comptes de la Mission à la Division de la comptabilité. Elle effectuera tous les autres travaux nécessaires à la liquidation de la FORDEPRENU. On compte qu'il faudra trois mois et demi – du 1er juillet au 15 octobre 1999 – à l'équipe pour liquider les comptes de la Mission.

III. Décision devant être prise par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session

3. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale devra prendre une décision concernant l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 172 600 dollars (montant net : 155 200 dollars) au titre du financement de la FORDEPRENU pour la période du 1er juillet au 15 octobre 1999.

Annexe

Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)
	Prévisions de dépenses initiales	Prévisions révisées	Réduction
I. Personnel militaire			
1. Observateurs militaires	1 028,8	—	(1 028,8)
2. Contingents	19 457,2	—	(19 457,2)
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire			
a) Matériel appartenant aux contingents	10 433,0	—	(10 433,0)
b) Soutien autonome	2 347,7	—	(2 347,7)
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	444,4	—	(444,4)
Total partiel, rubrique 3	13 225,1	—	(13 225,1)
Total, catégorie I	33 711,1	—	(33 711,1)
II. Personnel civil			
1. Police civile	730,1	—	(730,1)
2. Personnel international et personnel local	8 403,0	155,2	(8 247,8)
3. Personnel contractuel international	—	—	—
4. Volontaires des Nations Unies	—	—	—
5. Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—
6. Observateurs électoraux civils	—	—	—
Total, catégorie II	9 133,1	155,2	(8 977,9)
III. Dépenses opérationnelles			
1. Locaux/hébergement	1 474,0	—	(1 474,0)
2. Remise en état des infrastructures	110,7	—	(110,7)
3. Transports	1 923,8	—	(1 923,8)
4. Opérations aériennes	2 238,1	—	(2 238,1)
5. Opérations navales	—	—	—
6. Transmissions	519,2	—	(519,2)
7. Matériel divers	255,9	—	(255,9)
8. Fournitures et services	901,6	—	(901,6)
9. Fret aérien et de surface			
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	100,0	—	(100,0)
Total partiel, rubrique 9	100,0	—	(100,0)
Total, catégorie III	7 523,3	—	(7 523,3)
IV. Autres programmes			
1. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—
2. Programmes d'information	100,8	—	(100,8)
3. Programmes de formation	20,0	—	(20,0)

		(1)	(2)	(3)
<i>Catégorie de dépenses</i>		<i>Prévisions de dépenses initiales</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Réduction</i>
4.	Programmes de déminage	—	—	—
5.	Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—
Total, catégorie IV		120,8	—	(120,8)
V.	Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	—	—	—
VI.	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—
VII.	Contributions du personnel	1 287,2	17,4	(1 269,8)
Total, catégories I à VII		51 775,5	172,6	(51 602,9)
VIII.	Recettes provenant des contributions du personnel	(1 287,2)	(17,4)	1 269,8
IX.	Contributions volontaires en nature budgétisées	—	—	—
Total, catégories VIII et IX		(1 287,2)	(17,4)	1 269,8
Total brut		51 775,5	172,6	(51 602,9)
Total net		50 488,3	155,2	(50 333,1)
X.	Contributions volontaires en nature non budgétisées	—	—	—
Total des ressources		50 488,3	155,2	(50 333,1)